



## Communiqué de presse de la Fédération des Travailleurs de la Métallurgie CGT

Après 6 ans de négociation entre le patronat de la Métallurgie (UIMM) et les 4 syndicats représentatifs (CGT, CFDT, CGC, FO) un dispositif conventionnel de plus de 200 pages a été créé. Malheureusement, il est bien loin de reprendre le meilleur de l'existant des conventions collectives en territoires et au niveau national.

Tous les conquits sociaux qui font le droit du travail dans notre branche ont été renégociés, les classifications, le temps de travail, les rémunérations, les relations individuels au travail, les conditions de travail, la santé, la prévoyance, etc....

Pour la FTM-CGT, il n'y a pas d'équilibre dans ce dispositif conventionnel. Nous sommes dans le moindre coût pour les travailleurs, ceux-là mêmes qui créent les richesses dans les entreprises.

Pour l'UIMM, ce dispositif conventionnel n'est au final qu'une boîte à outils au profit des employeurs pour améliorer la compétitivité financière des entreprises.

Dans cette négociation, la FTM-CGT a informé et formé ses élus, mandatés et syndiqués, ainsi que les salariés, sur l'ensemble des dispositions de ce projet. C'est notre conception de la négociation, elle ne peut se faire qu'avec les principaux intéressés, à savoir les salariés, c'est notre démarche syndicale démocratique depuis toujours.

Pour cela, nous avons lancé une consultation nationale auprès de l'ensemble des salariés de la métallurgie. La consultation a recueilli 4000 réponses en 15 jours, la question principale était : « Etes-vous pour ou contre le nouveau dispositif conventionnel ? » **Les salariés ont répondu à 95,4% NON !**

Lors de notre 42<sup>ème</sup> congrès qui a eu lieu à Montpellier du 31 janvier au 4 février 2022, réunissant 339 délégués, ces derniers après avoir pris connaissance des résultats de la consultation, ont validé, à l'unanimité, la position définitive de la Fédération des Travailleurs de la Métallurgie CGT.

**La Fédération des Travailleurs de la Métallurgie CGT ne sera pas signataire du nouveau dispositif conventionnel !**

Au final, toutes les organisations syndicales signataires de ce projet patronal, ne sortiront pas grandi de cette négociation. Les entreprises pour attirer vers elles, les jeunes salariés diplômés et expérimentés dont elles auront besoin, vont très vite mesurer le handicap que représente ce nouveau dispositif. On le voit déjà, il y a beaucoup d'entreprises de la métallurgie dans les territoires qui n'arrivent pas à recruter des salariés. La principale difficulté : les emplois de la métallurgie ne font pas rêver les jeunes générations.

**61,6% des salariés qui ont répondu à la consultation sont prêts à se mobiliser** pour continuer à revendiquer une Convention Collective Nationale de progrès social pour tous les métallurgistes.  
**La FTM-CGT appelle l'ensemble de ses bases, syndiqués et salariés, à poursuivre les actions, notamment dans le cadre des négociations engagées en territoires avec les UIMM territoriales.**

Montreuil, le 07 février 2022

### Contact

Marion Prévot  
07 89 58 49 19